Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 1 Chaâbane 1444
21 Février 2023

N° 22

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **397**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **397**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **399**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **403**
Homologation de résolutions **404**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **404**
Avis aux créanciers **410**
Convocations
Sociétés anonymes **411**
Autres sociétés **411**
Divers
Avis au public **412**
Rectificatifs **412**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société communautaire régionale "Numidia" pour les activités et services agricoles.

Type de la société : régionale.

Le montant du capital social de la société 20 000, 000

Adresse du siège social Essaidia 3 province de Jendouba

L'objet de la société est lié aux activités et services agricoles

- Exploitation des terres agricoles appartenant au bureau foncier international

- Grandes cultures

- Bovins et élevage bovin

- Vaux d'engraissement

- Services agricoles

- Valorisation des déchets animaux (biogaz)

Période prescrite : 99 ans

La date du modèle de contrat de constitution au tribunal de première instance de Jendouba le 10 janvier 2023 sous le numéro 93618 le domaine légal est l'établissement de 50 actions correspondant à 20 000 000 à verser au capital et à répartir entre ceux qui souhaitent apporter à raison d'une action pour chacun selon ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel numéro 15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux entreprises privées et sous forme de contournement le travail précisé est situé notification par voie d'exécuteur testamentaire et l'ajout d'actions nouvelles au capital de la société.

La session constitutive se tiendra dans son intégralité le vendredi 10 mars 2023, au siège du gouvernorat de Jendouba, sous réserve qu'elle ait lieu après la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fondateurs :

- Ines Hajji, demeurant à Ghardimaou, Province de Jendouba 99477909

- Rami Awadhi, demeurant à Bousalem, Gouvernorat de Jendouba 46321197

- Oussama El Werghi demeurant dans l'Etat de Jendouba 99501611

- Badreddine Nasri, son domicile est dans l'état de Jendouba 97977675

- Soufiane Hazi, demeurant à Fernana, Province de Jendouba 21797625

- Yassine Skouhi, de Bousalem, Province de Jendouba 94665133

2023400307SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

SEAVIEW - PRISTINI INTERNATIONAL PRIMARY SCHOOL

Identifiant Unique : 1705767T

Dénomination : SEAVIEW

Forme : Société anonyme

Capital social : 200 000 DT en cours d'augmentation à 2 000 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La création, l'exploitation et la gestion d'un établissement d'éducation et d'enseignement primaire privé.

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2023 a été déposée au Registre National des Entreprises -RNE le 9 Février 2023 sous le numéro AC01212023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2023 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1 800 000 Dinars pour le porter de 200 000 Dinars à 2 000 000 Dinars, par émission de 180 000 actions nouvelles nominatives de 10 Dinars chacune dont 153 500 actions à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines et échues et 26 500 actions à libérer du quart lors de la souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales en faveur d'un seul actionnaire.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à un mois à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture par anticipation en cas de souscription intégrale avant le dit délai.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans un compte courant associés ouverts sur les livres de la société SEAVIEW et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil d'administration en date du 9 Janvier 2023 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

Les fonds provenant de la souscription seront versés dans le compte indisponible ouvert au nom de la société sur les livres d'Arab Tunisian Bank - ATB, Agence Berges du Lac I, sous le numéro 01902047119201554330.

2023400358SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

WOODSIDE - PRISTINI INTERNATIONAL MIDDLE AND HIGH SCHOOL

Identifiant Unique : 1706066Z

Dénomination : WOODSIDE

Forme : Société anonyme

Capital social : 200 000 DT en cours d'augmentation à 1 700 000 DT

Siège social : Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 1er Etage, Rue de la Feuille d'Erable, Cité Les Pins - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis - Tunisie

Objet social : La création, l'exploitation et la gestion d'un établissement, d'éducation d'enseignement de base et d'enseignement secondaire.

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2023 a été déposée au Registre National des Entreprises - RNE le 9 Février 2023 sous le numéro AC01202023 où toute personne peut en prendre communication.

Modalité de l'augmentation de capital : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Janvier 2023 a décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1 500 000 Dinars pour le porter de 200 000 Dinars à 1 700 000 Dinars, par émission de 150 000 actions nouvelles nominatives de 10 Dinars chacune dont 121 500 actions à libérer intégralement par compensation avec des créances certaines et échues et 28 500 actions à libérer du quart lors de la souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance du début de l'exercice en cours et seront assimilées aux actions anciennes.

Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales en faveur d'un seul actionnaire.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à un mois à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture par anticipation en cas de souscription intégrale avant le dit délai.

Dépôt de fonds : Les créances objet de conversion en capital sont logées dans un compte courant associés ouverts sur les livres de la société WOODSIDE et ont fait l'objet d'un certificat de libération établi par le conseil d'administration en date du 9 Janvier 2023 et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des sociétés commerciales.

Les fonds provenant de la souscription seront versés dans le compte indisponible ouvert au nom de la société sur les livres d'Arab Tunian Bank - ATB, Agence Berges du Lac 1, sous le numéro 01902047119201564418.

2023400359SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

NIDA SA

Société anonyme

Au capital social de 16.500.000 DT

Ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Pole Technologique El Ghazela, Raoued, 2083, Raoued - Tunisie

Matricule fiscal : 1010501 F/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : 8.250.000 DT en numéraire, majoré d'une prime d'émission de 2.475.000 DT.

Objet social : Création et gestion de Plateformes techniques pour centre d'appels.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 novembre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 13 février 2023 sous le numéro AC03222023.

Nombre d'actions à souscrire : 8.250.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer au quart (1/4) en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre : 1 DT par action.

Prime d'émission : 0,300 DT par action émise payable dès la souscription.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice

suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la BH Bank, agence centre d'affaires Hédi Nouira, dans un compte indisponible sous le numéro 14032032300700675005

Délai de souscription à titre irréductible : au minimum 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne et au maximum le 31 mars 2023, sauf clôture par anticipation.

Délai de souscription à titre réductible : Au plus tard le 30 avril 2023.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2023400367SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société STIM MARKET

SARL au capital de 20.000 dinars

Siège social : Immeuble Vénus, bloc E, appart 24- Centre Urbain Nord- Tunis

IU : 1294288V-A-M-000

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société STIM MARKET en date du 20/01/2023 enregistré à la recette des finances La Charguia en date du 25/01/2023, n° d'enregistrement 23500639, quittance 13383, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 02/02/2023 sous le n°202336845, la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Nedri Béchir, demeurant au Centre Urbain Nord, Immeuble Nour City, Bureau A-1-3 Tunis, en qualité de liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de la société de présenter au liquidateur dans les délais légaux, directement ou par LR avec AR.

2023T00172SRLB2

Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur

Société GMTP

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège social : 16 rue Behi Ladghem - Ennasr - Ariana

IU : 1419282E-A-M-000

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société GMTP en date du 20/01/2023 enregistré à la recette des finances Menzah IV en date du 25/01/2023, n° d'enregistrement 23500709, quittance 12281, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 02/02/2023 sous le n°202336846, la dissolution anticipée de la société et la désignation de Mr Nedri Béchir, demeurant au Centre Urbain Nord, Immeuble Nour City, Bureau A-1-3 Tunis, en qualité de liquidateur de la société. Il appartient aux créanciers de la société de présenter au liquidateur dans les délais légaux, directement ou par LR avec AR.

2023T00173SRLB2

Société Tunisie Farine

SARL au capital de 4 100 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0736471 S

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15/8/2022, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 18/8/2022 sous le n°22701743, Quittance n°M046896, dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 19/8/2022 sous le n°202267828. Il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination d'un nouveau Gérant M. Mehdi Khouaja et d'un nouveau Cogérant M. Kais Hachicha et définition de leurs pouvoirs.

2- Instauration d'un nouveau mécanisme de signature des opérations financières et bancaires.

2023R00361SRLB2

AUTRES SOCIETES

«Représentation Régionale du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en Tunisie»

Siège social : 13, Rue El Moez - El Menzeh 1 - 1004 Tunis

Identifiant Unique : 1554862B

Suivant la décision en date du 6/01/2023 enregistrée à la Recette de l'enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis le 01/02/2023 sous le Qn°981 En°23800523

- Il a été décidé de dissoudre le bureau de représentation régionale du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en Tunisie;

- Il a été décidé de nommer M.Nidhal Ouerfelli en qualité de liquidateur;

- Le siège de la liquidation est fixé au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis.

Un exemplaire de la décision a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 7/02/2023 et publié le 8/02/2023 sous BORNE n°31 et annonce n°202338477.

2023400363SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le

10/02/2023 sous le n° 23201199 quittance n°020635 Mme Wissal Bent Imed Ellaben a vendu à la Société Ghezal frères SARL M.F 1488379X représentée par son gérant Mr Ahmed Amine Ghezal la totalité du fonds de commerce exploité pour vente prêt à porter et tout genre de commerce sis au n°17 rue Ahmed Telili Menzah 5 Tunis.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à son adresse 07 rue Masmouda Mutuelle ville Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 15/02/2023.

2023T00171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 19/7/2022 enregistré à la recette des finances palais des finances Menzel Jemil sous le n°22201048 quittance n°M0365228 Mme Cherifa Sahbeni cède à Mme Monjia Abdi la totalité du fonds de commerce éléments corporels et incorporels exploité pour la vente de fruits secs dans le local situé à la rue 14 Janvier Menzel Jemil Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées chez la vendeuse à son adresse à cap nigro Béja dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/8/2022.

2023T00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Boumhall le 26/01/2023 sous le n° 23200273, quittance n°M007307, les héritiers d'Ali Semai demeurant à Boumhall ont vendu à Mr Mohamed Bennour, demeurant à Boumhall la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 29 bis avenue de la Liberté Boumhall.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°5 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis (2ème étage B4) et ce dans un délai n'excédent pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux quotidiens "Echourouk" et "Le Quotidien" du 3/2/2023.

2023R00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances Boumhel le 15/02/2023, sous le n° 23200473 Quittance n°M012300. Mr Mehrez Ben Mohamed Ben Ahmed Ben Ammar a vendu à Mme Hajer Bent Ali ép Jalel Ben Houidhek Salmi la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente les cassettes audio et vidéo sis au 2 rue Ibn Sina Boumhel Bassatine avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 16/02/2023.

2023R00357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Yousra El Air - Avocate - enregistré à la recette des finances de Kélibia en date du 3/02/2023 quittance n°M009492 n° d'enregistrement 23200386 Mme Mariem Zauari cin n°06348194 a vendu à Mme Sawssen Oune CIN n°09877006 tout le fonds de commerce sis à la rue Mohamed Ali Kélibia exploité à la "Vente d'outillage médical et paramédical". Les oppositions seront admises à Mme Sawssen Oune à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T; déjà publié au journal Le Quotidien n°6728 en date du 11/02/2023 page 28 (IP223/1245).

2023R00358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établi à Tunis le 25/01/2023 et enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 11/02/2023 Quittance n°M016035 enregistrement n°23200927 Mme Fadia bent Younes a vendu à Mr Damergi Moez ben Noureddine la totalité du fonds de commerce exploité au local 19 rue Tarek Ibn Zied El Menzah 5 exploité pour tout commerce sauf Café et vente de viande, poissons, poulets, légumes et fast-food avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions devront être formulées auprès de l'acheteur à son adresse sis au 2 rue du Maroc Radés Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

L'annonce de cette vente a été publiée dans les journaux la presse et Essahafa le 15/02/2023.

2023R00362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P en date du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances de Ksibet El Medyouni le 6/02/2023 sous le n°23200156 ; quittance n°M005402 Mr Triqui Jalel a cédé à Mr Triqui Rafik la totalité du fonds de commerce du café sis au marché central de Ksibet Elmedyouni.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 17/2/2023.

Les oppositions doivent être faites au domicile du vendeur dans les 20 jours de la date de l'insertion de cet avis au J.O.R.T.

2023S00195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/01/2023 enregistré à la recette

des finances de Djemmel le 10/1/2023 quittance n°M03640 enregistrement n°232000, Monsieur Mokhtar Ben Refifa CIN 04156965 a vendu, à monsieur Samir Gaabel CIN 04139898, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant nommé «Zitouna» immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro 1415840 W sis à l'avenue de la liberté Djemmel.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hanen Trimeche l'avocate sise à l'avenue 18 Janvier immeuble Bouzgarou Monastir, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce JORT.

L'acte de vente a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 8/02/2023.

2023S00197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/1/2023 rédigé par Maître Wafa Dhieb, signé le 27/1/2023 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier le 31/1/2023 enregistrement n°23200267 Quittance n°MO09106 Mr Abd Assalem Mahdi inscrit au registre national des entreprises sous le n°0629924 C demeurant au 98 Bis Rue Annakhil Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Mr Helmi Dhouib demeurant à impasse Dhouib n°11 Sakiet Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente de cadeaux et de produits en plastique dont le local sis à la Rue Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition doit être signifiée entre les mains du vendeur au lieu de son domicile sis au 98 Bis Rue Annakhil Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 4/2/2023 sous le n° FC23/01280.

2023X00219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 7 février 2023 sous le n°23200419 quittance M010810 Mme Jmal Fedia a vendu à Mr Lajmi Mokhtar la totalité du fonds de commerce de vente de cadeaux de toutes sortes au local situé à la Route de Gremda Km 4 Rue Le Combattant Mohamed Jmal Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 16 février 2023 auprès de Mr Lajmi Mokhtar Route de Gremda km 4 Rue Le Combattant Mohamed Jmal Sfax.

2023X00221FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/10/2022 enregistré à la recette des finances Route de Gremda Sfax le 7/02/2023 sous le n°23200425 Quittance n°M011040, Montassar Ben Mefteh (CIN n° 08854033) ayant son domicile à l'avenue 5 août Imm Hakmouni bloc 1 - 2ème étage App n°7 Sfax et Rahma Ben Mefteh (CIN n°08190096) ayant son domicile à rue 5 août n°7 Sfax ont vendu à Molka Ben Mefteh (CIN n°08820772) ayant son domicile à rue 5 août n°7 Sfax, la moitié pour Montassar et le quart pour Rahma, du fonds de commerce ayant pour objet le commerce en détail du prêt à porter, avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu sis à la Route Gremda km 4,5 Imm Yosr Sfax.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains de l'acheteuse dans son domicile élu du fonds de commerce vendu à Route Gremda km 4,5 Imm Yosr Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et Le Temps parus le 15/02/2023.

2023X00222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date de 9/02/2023 quittance n°M011855 enregistrement n°23200455 Mr Slim Kchaou titulaire de la CIN n°08824456 a vendu à Mr Zied Ezzouche titulaire de la CIN n°08847935, la totalité d'un fonds de commerce à usage de «vente des fruit secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à l'avenue des Martyrs n°31 Gremda Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Zied Ezzouche à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue des Martyrs n°31 Gremda Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée à Chourouk le 17/2/2023.

2023X00225FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/01/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 6/01/2023 quittance n°M002329 enregistrement n°23200077, Salah Neji CIN n°00145529 a vendu à Mohamed Mehdi Mrabti titulaire de la CIN n°04798301, le fonds de commerce buvette sis au 25 rue Abou Kassem Chebbi Tunis.

Les oppositions seront faites entre les mains du vendeur à la rue des barbiers impasse Boukhchim n°3 Tunis dans les 20 jours suivant l'annonce au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal Le Temps le 15/02/2023.

2023400355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/02/2023, enregistré à la recette des finances El Mourouj 1 le 7/02/2023 sous le n°23200721, quittance n°M012334, Monsieur Slah Saadaoui, demeurant à 20 Avenue de l'indépendance El Mourouj 3 Ben Arous, titulaire de la CIN n°08221313, a vendu à Madame Jihene Touil demeurant à Immb Venisia App B 6 - 1 El Mourouj 6 Ben Arous, titulaire de la CIN n°07058654, la totalité du fonds de commerce destiné à usage de : Buvette sis à 22 Avenue de l'indépendance El Mourouj 3 Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Me Oussema Ayari l'avocat à son cabinet sis au Centre Dora bloc A bureau 5 Manar 3 et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/02/2023 au journal Quotidien Echourouk.

2023400357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant le 8/02/2023 légalisation de la signature à la municipalité de l'Ariana le 9/02/2023, enregistré à la recette des finances Av de l'Indépendance Bardo le 9/02/2023 sous n°23200559 quittance n°M011713 Kacem Ben Mohamed Ben Ibrahim Tlili en tant que propriétaire a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial (restaurant) situé au n°01 av Lutoinie bab saadoun Tunis à Mr Nasreddine Hermi.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Ghalia Zammali sise au 13 av Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Il a été publié au journal La Presse le 15/02/2023.

2023400361FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire établi par les notaires Maître Mourad Hamdi et Maître Nejmeddine Zyedi du 16/12/2022.

Mme. Moufida Bent Lakhdher Atik titulaire de la C.I.N n°00306465 a cédé un titre de donation d'un fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis au 36 avenue "CHOUHADA2" Mourouj3 destiné pour les pièces de rechange à son fils Mr. Zied Ben Rached Ben Mahmoud Besbes titulaire de la C.I.N n°07147390

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du talentueux à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 16 Février 2023.

2023400368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances d'El Manar le 8/02/2023 quittance n°M009959 enregistrement 23200363 Mr. Mourad Bni Ahmed titulaire de la C.I.N n°04609730 a vendu avec une procuration de la part de ses frères : Mrs Lotfi Gharbi, Mohamed Gharbi, Hichem Gharbi et Mme. Souad Gharbi à Mr. Ezzeddine Ben Amar Ben Abdelkader Kalella titulaire de la C.I.N n°00177282 un fonds de commerce destiné pour la vente des viandes sis à la rue 6952 n°2 cité Al Intilaka - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 février 2023.

2023400369FCCC2

Location gérance libre

Location d'un local à usage commercial

Par acte de location enregistré à la recette des finances la Goulette le 2/2/2023 sous le n°14775 quittance n°23300865 monsieur Youssef Ferchichi a loué à la société Chalenge Rent A car société Suarl inscrite au registre de commerce B40940201 un local commerciale sis à l'avenue Habib Bourguiba Ain Zaghouane Tunis à usage location de voiture pour une période de 5 ans à partir du mois de janvier 2023.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 16/2/2023 n°01794.

2023T00170FCCC3

Location en gérance libre de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/02/2023, enregistré à la recette des finances le 9/02/2023 quittance n°M002490 n° d'enregistrement 23300063, Mr. Azel Errbaa a loué et cédé en gérance libre son fonds de commerce sis à place de l'indépendance Avenue Habib Bourguiba - Ghomrassen Tatouine, avec tous ses éléments corporels et incorporels qui sera destiné au "fast-food" à Mr. Belgacem Kerdaoui pour une durée d'un an allant du 9/02/2023 au 8/02/2024 renouvelable.

Durant toute la période de la gérance le locataire gérant sera tenu pour responsable de toutes les impositions, dettes et autres se rattachant à son exploitation du dit fonds de commerce.

Les commerçants, fournisseurs, administrations, établissements ou autres sont appelés à traiter avec lui à ce titre.

Le présent avis a également été publié au quotidien EL Sabeh du mardi 14/02/2023.

2023T00175FCCC3

Résiliation de contrat de location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 27 janvier 2023 quittance n°11733 et enregistrement n°23900676 Mr Houssem Bentara a résilié avec Mme

Souhaila Tiouajni le contrat de location du fonds de commerce à usage tout commerce domicilié sous n°3 rez-de-chaussée du complexe situé à la résidence colonel Chabaane Trabelsi à l'Aouina.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens "Echourouk et le Quotidien" du 15 février 2023.

2023R00360FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/01/2023 enregistré à la recette des finances Elmansoura Kairouan le 25/01/2023 sous quittance n°M010949 sous enregistrement n°23300383, M. Mourad Ben Othmen Ben Omar Bouzidi titulaire de la CIN n°07594685 datée du 4/3/1999 demeurant au 04 rue Sidi Gith Kairouan a Loué à Mme. Anissa bent Othmen ben Omar Bouzidi titulaire de la CIN n°07648908 publié le 5/8/2010 demeurant au 04 rue Sidi Gith Kairouan qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité situé à la Rue de La République Kairouan ayant pour objet vente des Cartes de recharge téléphonique et ce avec tous ses éléments corporels et Incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par la locatrice Mme Anisaa bent Othmen ben Omar Bouzidi à l'adresse du local objet de location du fonds de commerce situé à la Rue de La République Kairouan et ce dans les délais maximales de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 17/2/2023.

2023S00200FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement dans le secteur agricole et de Pêche

Nom : Groupement de développement Agricole «SOLIDAIRES» à Tebaba

Local : Tebaba 9011- Nefza

Zone d'intervention : Tebaba

Objet : Protection et valorisation des ressources naturelles et forestières, l'amélioration de leur productivité et de leurs modes d'exploitation par l'équipement, la formation et l'accompagnement.

Présidente : Khaoula Taboubi

Trésorière : Nadia Taboubi.

2023T00179APSF1

Groupement de développement dans le secteur agricole

Dénomination : Groupement de développement agricole "ziedet al khir"

Siège social : Bhira - Nefza

But : Transformation de produits agricoles et élevage de petits et gros animaux

Zone d'intervention : Jmila

Présidente : Messoudi Houda

Trésorière : Bouali Nejia.

2023T00180APSF1

Constitution d'un Syndicat

Suivant procès le 19/12/2022 enregistré à la recette des finances Raoued le 26/12/2022 Quittance n°M129530 enregistrement n°22805510, il a été décidé de constituer un syndicat :

- Dénomination : Syndicat des propriétaires de résidence KHALIJ 5

- Siège : Résidence KHALIJ 5 BORJ TOUIL Ariana

But : Maintenance et protection de la résidence

Membres :

- Président : Mohamed Amdouni

- Secrétaire général : Hamza Abidi

- Trésorier : Borhen Kassis

- Zied Hidri : membre

- Hamdi Sgaiher : membre

- Rafik Gharbi : membre.

2023R00355APSF1

Constitution d'une association

Nom : Espoir Minifoot Bourouis,

But : Former et encadrer les jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques,

Siège : 5 rue Annibal Sidi Bourouis Siliana.

Les membres :

1. Président : Mohamed Bennour,

2. Vice président : Larbi Naffouti,

3. Secrétaire général : Hichem Baalouch,

4. Trésorier : Jamel Naffouti.

2023R00356APSF1

Avis

Selon procès de la réunion signé le 24/12/2022 par les habitants de l'immeuble nommé immeuble «Hana» situé à cité Boukzar Bouhsina Sousse, enregistré à la recette des finances cité Erryadh Sousse sous le n°23800251 Quittance n°M005315 en date du 18/01/2023 et selon le procès du notaire Maître Amal Errhimi sous le n°6850 en date du 24/12/2022 et enregistré à la recette des finances cité Erryadh Sousse sous le n°23000037 en date du 13/01/2023. Un syndicat s'est constitué pour cet immeuble pour veillez à son entretien sa propreté et sa protection en contrepartie d'une contribution mensuelle de tous les habitants dont la gestion et supervisée par Mme Fethia Bent Essayed Ben Kilani Thebti CIN n°00182475 en date du 24/4/2013 demeurant à l'appartement n°2 rez-de-chaussée et ce procès a été déposé au service central de contrôle de la commune de Sousse le 27/01/2023 et les habitants de l'immeuble ont réunis le 23/01/2023 pour approuvé cet accord et ont fixé le montant de trente dinars la somme de la contribution mensuelle qui commence à partir de mois de janvier 2023 et ceci selon le procès signé enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo sous le n°23700412 Quittance n°M006167 en date du 27/01/2023 et par la présence du notaire Maître Amal Erhimi, aussi le

2ème PV enregistré à la recette des finances le 02/02/2023 sous n°23700525 Quittance n°M007746.

2023S00136APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la résidence «ASMA» ENNASR 2

Suite à la demande du Président du Syndicat des copropriétaires «ASMA» ENNASR 2, une deuxième assemblée générale des copropriétaires de la résidence «ASMA» ENNASR 2 s'est tenue le samedi 17 décembre 2022 à 18H et suivant, en la présence de l'Huissier Maître Mohamed Hassen Elkouki selon PV n°98320 enregistré à la recette des actes judiciaires de l'Ariana le 26/12/2022 sous le n°4352 quittance n°16744 dont une copie conforme a été déposée à la municipalité d'Ariana le 8 février 2023, les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une période de Trois ans allant du 18/12/2022 au 17/12/2025 : Madame Khadija Rachdi Présidente - Madame Afifa Ellafi Trésorière et cinq (5) Membres :

M. Kamel Belhaj Yahia - M. Haythem Slimi - Mme Nayla Ben Hmida - Mme Rafia Basli - Mme Sana Basli.

Il a été voté à l'unanimité que les chèques doivent être cosignés par la Présidente du Syndic et la Trésorière.

2023R00351APSF2

Changement d'un trésorier d'un syndic

Résidence «The Dunes Golf & SPA Resort»

Tantana - Akouda - Sousse

Suivant PV en date du 22/01/2023, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 25/01/2023 par l'huissier notaire Mr Chaker Mabrouk, il a été décidé la nomination de Mr Lasmar Al Gabsi en tant que trésorier, Mr Fahmi Naifar reste président du syndic.

2023S00196APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Eliheouel Mohamed Elkouni

Avocat à la cour

Bureau 23 immeuble Essid - Route Tataouine Médenine

1- Créancier poursuivant :

BOUKHRIS DANIEl, demeurant à l'avenue de Mohamed Ali «elharra» Zarzis, gouvernorat de Médenine, domicile élu au bureau de son avocat maître Eliheouel Mohamed Elkouni avocat à la cour, Médenine.

-En sa qualité de saisissant.

2- Débiteur saisi :

Mohamed Hafienne, titulaire de la carte d'identité n°05712170, sans profession, demeurant à l'avenue de Abou Kassem Chebi Zarzis Gouvernorat de Médenine.

-En sa qualité de saisi.

3- Immeuble saisi :

Il s'agit d'un appartement au premier étage, dans un immeuble situé à l'avenue Abou Kassem Chebi Zarzis gouvernorat de Médenine exploité par le débiteur en tant que bureau dont le surface est de 68m², constitué d'une salle de bain, salle d'attente, bureau pour le débiteur et autre pour le secrétariat avec un balcon ouvrant au sud sur la route publique limitée par :

- Au sud : avenue Abou Kassem Chebi

- Au nord : un bureau

- A l'est : escalier de l'immeuble

- A l'ouest : l'Immeuble de Mansour Bouaouaja.

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cent trente six mille dinars (136 000) d'après l'estimation faite par l'expert monsieur Noureddine Abbadi selon son rapport daté le 28/8/2022 en vertu de l'ordonnance sur requête n°169618 rendue par le président du tribunal de première instance de Médenine le 27 juin 2022.

3- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi 13 Mars 2023 à partir de 9 h devant la chambre de vente immobilière au tribunal de première instance de Médenine.

4- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant les horaires de travail.

NB : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention d'une autorisation de la part de monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication il faut consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier de charge est possible au greffe du tribunal de première instance de Médenine, ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant.

2023T00176VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non enregistré

Etude de Maître Toumi Monia

Avocate auprès de la cour d'appel

Imm. Esside Route Tataouine - Bureau N°29 Médenine

Tél : 75 630 010

M.F : 1163394 T

1- Créancier poursuivant :

Fathia ben Saeid Fdil, sans profession, domicile élu au bureau, de son avocate Maître Toumi Monia Avocate auprès de la cour d'appel, sis à Imm. Esside, Route Tataouine - Bureau n°29 Médenine.

-En sa qualité de créancier poursuivant.

2- Débiteur saisi :

Humaid bin Al rabee bin al schibani al thabit, titulaire de la carte d'identité nationale n°03486985 journalier,

demeurant à Sidi Boubaker, Route de Hissi Dhifalla de la Délégation de Médenine Sud Médenine.

En sa qualité de débiteur saisi (Médenine).

3- Immeuble saisi :

Matérialisation de l'immeuble saisi :

L'immeuble saisi est situé à Sidi Boubaker, Route de Hissi Dhifalla de la Délégation de Médenine Sud Médenine, dans le secteur communal limité dans son ensemble :

Au sud : la terre du tiers sur une longueur de 11, 47 m

Au l'est : la terre du tiers sur une longueur de 26, 95 m

Au nord : parcours rural sur une longueur de 16, 40 m

A l'ouest : parcours rural sur une longueur de 29, 25 m

La superficie totale de l'ensemble de l'immeuble saisi est estimée à 350 m².

Le contenu de l'immeuble :

L'immeuble contient une maison d'habitation genre villa, composée de trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain WC, qui est d'une superficie de 130 m² couverts,

Et le premier étage contient deux chambres, un salon, et une salle de bain, et la surface couverte est de 75 m², il contient aussi un arrosoir d'eau de 6 m².

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à soixante six mille sept cent cinquante dinars (66.750.000) d'après l'estimation faite par l'expert Monsieur Hamsa Al-Atrach, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine, en vertu de l'ordonnance sur requête n°169476 du 27/6/2022, sans les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

4- Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi treize mars deux mille vingt-trois (13/3/2023) à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine.

5- La visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires de travail.

N.B : Les étrangères ne peuvent participer à l'adjudication qu'après l'obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix.

La consultation de cahier des charges est possible au Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2023T00177VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix introductif de 40%

1) Poursuivant : Mme Imen Hidri, CIN : 04674420, domicilié au cabinet à l'avenue Ali Belhouène Kelibia 8090, avocate EL AIR YOUSRA.

2) Partie saisie : Mr Nabil Belkoud, CIN : 00266053, domicilié à PLEBERTOZZI DANIELE n°33 PARMA ITALIA 1423 /Et au n°4 Cité de la Banque Ben Arous / Et au Bureau de son avocate Radhia Allouch sis à la résidence Kahya 2 appartement 4, RDC, en face du gouvernorat de Ben Arous.

3) Avocate poursuivant : Maître EL AIR YOUSRA, avocate à la cour d'appel avenue Ali Belhouène Kelibia 8090.

4) Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) Un terrain nu objet du titre foncier n°634344 Nabeul, constitué par la parcelle n°151 faisant partie du plan de morcellement du titre foncier n°576224 Nabeul, ayant une superficie totale de 380m² sis à Machiekhet Soliman gouvernorat de Nabeul.

5) Mise à prix : Est fixée à la somme de (101.640.000D) après réduction du prix préliminaire du taux de 40% ainsi que les frais légaux pour la première audience fixée par le tribunal à (3675.884d) et les frais complémentaires de la deuxième audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi treize mars trois mille vingt trois (13/3/2023) au tribunal de 1ère instance de Grombalia à partir de 9h du matin.

7) Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les horaires du travail.

Observations :

A/ Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

B/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

C/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

D/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocate poursuivante Maître El Air Yousra, pendant les jours et les heures ouvrables.

2023R00359VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Khelifa Ben Hédi Mtiri, débiteur, commerçant, demeurant à rue colonel Hbib Soussi cité el Moez K El Kairouan 3100.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°59055 Kairouan dénommé «bougossa» sise à Kairouan d'une superficie de 371 m².

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de deux cent soixante douze mille trois cent dinars (272.300.000 DT). Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à cent soixante trois mille trois cent quatre vingt dinars (163.380.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de deux milles huit cent dinars (2 800 000 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 13/3/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Kairouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Kairouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00209VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Issam Ben Ammar Ben Sadak Thahri CIN 06201743 commerçant demeurant à cité Amor Ben Slimen Ksar Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Mounir 03" objet du TF n°42075 Gafsa sis à cité Omar Ben Slimen au sud de chemin de fer Gafsa Gabès délégation d'el ksar gouvernorat de Gafsa consistant en un terrain d'une contenance de 250 m², son entrée est du coté sud à travers une avenue principale.

Il est délimité du coté sud par une avenue, du coté nord par Farhat Omrani, du coté est par Mohamed Tijeni et du coté ouest par Khaled Hfaythiya.

Mise à prix : (21.000.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : le 13/3/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00216VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Thouraya Boulila Hammami Avocate à la cour de cassation, domiciliée à la Rue Abou Kacem Chebbi troisième étage, bureau n°305 Sfax.

Date des enchères publiques : Le lundi vingt sept Mars deux mille vingt trois (27/3/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège Rue Victor Hugo - Sfax.

Les poursuivants :

1/ Société SOFAP au nom de son représentant légal société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le n°111921997 avant au Tribunal de Première Instance de Sfax et actuellement au registre National des Entreprises sous le n°17773C ayant son siège social à la Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au bureau de son avocate Maître Thouraya Boulila Hammami ayant son domicile Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

2/ Société SCPC au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au registre de commerce au Tribunal de Première Instance de Sfax sous le n°B183611999 avant et actuellement au registre National des Entreprises sous la matricule unique 385191JAM000 ayant son siège social à la Route de Sidi Mansour km 1.5 Sfax élisant son domicile au cabinet de son Avocate Maître Thouraya Boulila Hammami Avocate domiciliée à la Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Rex Palace 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Les débiteurs saisis :

- Zied Ben Abdelwaheb Bouchaala, Directeur Technique d'une Société titulaire de la carte d'identité nationale n°05356532, domicilié au 84 Avenue Kheireddine Becha Sakiet Ezzit Sfax.

- Lobna Bent Abdellatif Bouchaala, sa profession responsable dans une société, titulaire de la carte d'identité nationale n°05382845, demeurant entre Route de Teniour et Route de Tunis Impasse El Azouza Sfax.

Avocate poursuivante : Maître Thouraya Boulila Hammami, Avocate à la cour de cassation, ayant son cabinet à la Rue Abou Kacem Chebbi Immeuble REX PALACE 3ème étage Bureau n°305 Sfax.

Immeuble à vendre :

Vu l'affaire opposante n°65776 à laquelle la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première

Instance de Sfax a rendu en date du 27 Janvier 2023 le présent jugement dont la teneur suit :

Le Tribunal décide de recevoir en dernier ressort l'opposition en la forme et au fond de réajuster le cahier des charges objet de l'affaire des ventes n°5649 en ce sens que l'immeuble saisi est celui qui a fait l'objet du rapport complémentaire établi par l'expert commis Mohamed Akrout en date du 26 Janvier 2023 et entouré par la couleur rouge au plan qui y est annexé et sur la base que la mise à prix s'élève à cent trente quatre mille cent douze dinars (134 112 000 d) de faire supporter les frais y compris les honoraires réajustés et d'expertise sur les parties qui ont fait objet de l'opposition contre Zied Bouchaâla et Lobna Bouchaala de recevoir l'action opposante en la forme et de la rejeter au fond.

L'immeuble à vendre se rapporte au reste de l'immeuble objet de l'exploit de saisie immobilière procédée par Maître Mohamed Chouaiekh Huissier de Justice à Sfax en date du 28 Juillet 2022 sous le n°17163-17416 décrit par le rapport de l'expert Jamil Bellaaj en date du 23 Avril 2022 et ce après avoir extrait la partie colorée en jaune annexée au rapport de Mohamed Akrout en date du 23 Janvier 2023.

Il s'agit de l'ensemble de l'étage supérieur édifié sur le local de logement de Naïma Bent Ahmed Besbes (actuellement aux mains de son fils Ghazi Bouchaala d'après les dires de ce dernier sis à la Ceinture reliant les deux Routes de Tunis et de Teniour et dénommée par le public "Impasse El Azouza" km 4.8 à gauche en direction de la première Route et à droite de la ceinture en direction de la deuxième Route Sfax.

Ses escaliers se trouvent du côté Est donnant accès à la Rue qui le limite du côté Est avec l'ensemble de la construction qui comporte un dépôt et la chambre située à l'angle Sud Ouest limité au Sud par une impasse à l'Est par le reste du terrain, au Nord par le reste du terrain et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

L'accès à cet étage se fait par une porte en fer avec un seul volet ouvrant à l'Est et donnant accès aux escaliers, son sol est en carrelage ayant un longueur de 1,50 s'étendant sur 4,57 m. A son terminus on trouve une autre porte en fer d'un seul volet donnant accès à l'espace d'autres escaliers s'étendant sur une longueur de 5,64 m. On trouve à sa fin et à gauche de son parcours une autre porte en bois ouvrant à l'Est d'un seul volet.

L'immeuble se compose de 04 chambres, une grande salle de réception, une cuisine complètement équipée, son toit est en dalles et son sol est en parterres comportant une petite cuisine dont le toit est en panneaux-Sandwichs, on trouve à son angle Sud Ouest la carcasse d'une construction couverte sans séparation, sans équipements et sans enduit, ses murs intérieurs, et extérieurs sont en brique, ses sols sont mixtes certains sont en parterres et d'autres sont en carrelages ou en ciment, son toit en dalles et revêtu par des faux plafonds en staff, d'une hauteur de 2,90 m.

La boiserie de l'immeuble se rapportant aux portes est de qualité moyenne ainsi que les équipements sanitaires, les fenêtres sont mixtes certaines sont en aluminium et d'autres sont en bois, elles sont équipées par des rideaux en Mischler et ne sont pas protégées par du fer forgé à l'extérieur.

Les équipements électriques de l'immeuble sont modernes et de gamme moyenne.

L'immeuble est entouré par un réseau électrique de tension normale, l'endroit est équipé par l'eau potable, le téléphone, la canalisation d'assainissement, le réseau du gaz national.

L'accès à l'immeuble se fait par des escaliers du côté Est, sa première partie est non couverte ayant une longueur de 1,50 m et sa deuxième partie est couverte d'une largeur de 1 m.

On trouve à l'angle Sud Ouest de l'ensemble de la parcelle de terrain un garage dépendant de l'ensemble de l'étage séparé par le reste de la ceinture par une porte en fer comportant 04 volets qui se compose de deux parties la première à l'entrée s'étendant du Sud au Nord 4,14 m et d'une largeur de l'Est à l'Ouest 3,16 m. On trouve à son angle Nord Est une porte en bois d'un seul volet bien fermée et non exploitée par son propriétaire une autre porte intérieure s'étendant du Sud au Nord 2,25 m et ayant une largeur de l'Est à l'Ouest 1,90 m. Son sol est revêtu par des carrelages, son toit est en dalles d'une hauteur de 2,30 m, l'ensemble de toute sa superficie se rapportant au terrain et la construction 26,44 m².

Sa superficie : La superficie couverte de l'immeuble construite et décorée à l'intérieur environ de 197,50 m², la superficie d'une partie de la construction inachevée est d'environ 15,45 m² la superficie de l'espace de la cuisine dont le toit est en panneaux sandwich est d'environ 10 m², la superficie du garage se composant du terrain et de la construction est d'environ 26,44 m².

Ses limites : Limitée au Sud par l'impasse précitée à l'Est par un passage au Nord par le reste de la propriété et à l'Ouest par Mohamed Besbes.

Mise à prix : Cent trente quatre mille cent douze dinars (134.112,000d) en sus des frais et des redevances qui seront déterminés lors du règlement définitif.

N.B : Il est possible de visiter l'immeuble à vendre tous les jours au cours des horaires de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges ou le Cabinet de l'Avocate poursuivante sis Rue Abou Kacem Chebbi 3ème étage Bureau n° 305 Sfax.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Chaque enchérisseur non Tunisien doit obtenir une autorisation d'acquisition délivrée par le gouverneur de Sfax.

2023X00220VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Sakiet Eddaier Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Abdallah Ben Mahmoud Ghorbel (débiteur hypothécaire), ouvrier, titulaire de la CIN 08419269 y demeurant à l'impasse El Mdhaffar N°17 Sakiet Eddaier Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28990 le 3/11/2022 sur la totalité de deux propriétés suivantes :

*la première propriété sise à la Route de Mahdia Km7 impasse El Mdhaffar Sakiet Eddaier Sfax représentée par une parcelle du terrain limitée par construction liée aux murs de clôture d'une superficie est de 200 m² et cette propriété contient une construction de débarras, ses murs en brique et couvert par des couches de zingou qui est attaché au limite sud ouest et construction ancienne de dépôt qui est attaché par limite sud-est ses murs en cantoul et couvert par des couches de zingou, au débarras se trouve une porte nord ouverte à la propriété sise au même endroit appartenant à Ali Ghorbel le frère de saisi.

Les limites de cette propriété de l'est et sud propriété Fourati, du Nord propriété Fourati et propriété Ali Ghorbel et fin d'entrée et propriété sise au même endroit, de l'ouest propriété Fourati et propriété Saida Ghorbel.

2) La 2ème propriété représentée par une parcelle du terrain sise à la Route de Mahdia Km 14 et à gauche de Sfax à Mahdia en arrivant par un passage agricole de longueur est de 2300m

Cette propriété est une partie de parcelle n°312 objet cadastre zone Bderna lettre H ses limites du Nord le reste de la parcelle n°312, du sud parcelle n°317, de l'ouest le reste de la parcelle n°312 suivant parcelle n°316.

Cette propriété sans entrée du coté sud du coin ouest d'une superficie est de 3544 m² limitée, clôturée par mur du coté nord et de l'est par bol planté par des vignes et du sud par bol terreux moderne et du coté ouest sans limite

Cette propriété contient : 1) une construction d'une unité avicole et production des oeufs d'une superficie est de 710 m², ses murs extérieurs de hauteur 4 m environ, toit en fer couverture par des couches en fer duales, sol prêt sous forme de 4 boites s'étend est-ouest pour le ressemelage de déchets de poulet et prés de coin sud ouest de cette construction existe un dépôt d'une superficie est de 25m².

2) une construction d'un petit local d'une superficie est de 56 m² qui se compose d'une véranda, hall, chambre et wc et ce local clôturé par un trottoir de largeur 1 m environ et la base de construction revenue sur limite est-sud.

Cette propriété est équipée de matériels suivants :

-5 ventilateurs 37500 380 V pour la volaille basées au mur la plupart ancien et d'occasion, son état sous moyen et sans moteurs.

- T § QL Pad basé au mur de plaque métallique son état moyen.

- Jupe Pad h=1m de plaque métallique y partie non existée son état moyen.

- T§ QL Jupe h=1m de tubes métalliques, son état moyen.

Mise à prix : à propos de la première propriété est fixée à vingt cinq Milles vingt Dinars (25.020.0000) terre et construction (après réduction du prix de 40%) et à propos de la deuxième propriété est fixée à trois cent soixante huit Milles cent quatre dinars (368.104.000 D) terre et construction et matériels et équipements (après réduction du prix de 40%) auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 6.170.275 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi le 13 Mars 2023 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix de la première propriété qui est de 8.400.000 Dinars et le 1/3 du montant de la mise à prix de la deuxième propriété qui est 89.368.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2023X00223VEPA1

Vente aux enchères publiques

Chambre des Criées Tribunal de première instance de Sfax 2 n°1574

Audience du 15/3/2023

Le poursuivant : Hsan Kallel, demeurant Rue de l'indépendance, Entrée Elleuch, n°13, Al-chihiya, Sfax

son domicile élu chez son avocate, Maître Mouna Ben Hassena, Immeuble Centre Marhaba, Bureau n° 4-5, Rue Taher Sfar, 3000.

Avocat du poursuivant : Maître Mouna Ben Hassena.

Le saisi : les héritiers d'Abderahman al-Milady, qui sont sa veuve Fathia Ben Arab, et ses enfants majeurs, Samah al-Milady, Wajdi al-Milady, Minyar al-Milady, Melek al- Milady et Achraf al-Milady, demeurants à leur domicile élu Maître Faouzi Abouda au bureau n° 5, rue el jaberi Ariana Tunis.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité d'un lot de terrain comportant des plantations sis à l'Avenue Hédi Chaker, route Gremda, km 6, Sfax, bordé du côté sud Avenue Hédi Chaker, à l'Est un passage d'une largeur environs 6 m, au nord et à l'ouest le reste du terrain de la partie saisie héritier Abderrahman Milady mesurant à partir de l'angle nord et en direction du sud 24,70 m puis vers le sud avec une légère inclinaison vers l'ouest 3,90 m puis vers l'ouest avec inclinaison vers le sud sous forme d'un angle de 6,70 m puis vers l'ouest 12,20 m puis en direction de l'est vers le nord 14 m puis vers l'Est 5 m puis vers le nord 18 m puis vers l'est en atteignant l'angle du commencement des mesures 15 m.

Mise à prix : Trois cent quatre-vingt huit mille cinq cent dinars (388 500 000 dinars).

Lieu et date de l'adjudication : Mercredi 15 Mars 2023 à partir de 9h à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 à son siège sis dans le 3ème arrondissement, 04 Rue Ahmed Alloulou, près du siège de la Caisse Nationale de la sécurité Sociale, Sfax.

Visite des lieux : La visite de la propriété a eu lieu aux horaires administratifs tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou l'étude de maître Mouna Ben Hassena immeuble Centre Marhaba, Bureau n°4-5, Rue Taher Sfar 3000, Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2023X00224VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques

Après réduction de prix d'ouverture à 40%

Maître Faouzi Boukouba

Avocat à la cour

Avenue 02 mai 1966 immeuble Bou Said Médenine

MF : 999872Q

1- Le demandeur de poursuite : Monsieur Jamel Ben Ayed demeurant a zfefra Djerba Midoun ayant élu son adresse auprès de son avocat maître Fawzi Bou kouba avocat à la cour, étude sise à l'avenue 02 mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd.

En qualité de créancier saisissant poursuivant.

2- Le débiteur saisi : Monsieur Chedly Karoud demeurant à Zfefra Midoun Djerba.

3- Avocat chargé de poursuite : Maître Faouzi Bou kouba avocat à la cour avenue 02 mai 1966 Médenine immeuble Bou Saïd MF : 999872Q.

4- L'immeuble saisi objet de vente :

Il s'agit de deux terrains objet de titres fonciers numéro 10093 Médenine et 25178 Médenine :

Le premier terrain objet de titre foncier 25178 Médenine nommé «soumaya» qui constitue la parcelle 1563 du plan cadastre du titre foncier 25178 Médenine.

Cet immeuble est un terrain qui a une forme asymétrique, située à Midoun Djerba, à l'est de la route goudronnée reliant la route Midoun Houmt Souk et la route goudronnée reliant la route Houmt Souk et la zone touristique (Rue de l'Environnement).

Ladite propriété est limitée comme suit :

Du coté sud : Une ligne imaginaire après la parcelle numéro 1564 du plan cadastre du secteur 1 w Midou.

Du coté Est : une ligne imaginaire, suivie de la parcelle numéro 1537 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

Du coté nord : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle n°1576 du plan cadastre du secteur 1w Midoun.

Du coté Ouest : Une clôture, après laquelle se trouve la parcelle numéro 1565 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun.

La longueur des côtés de la propriété décrite ci-dessus est comme suit : de cote sud 16,86 m, du coté Est 20,89 m de long, du coté nord, 19,82 m, et de coté ouest 19,72 m, avec une superficie de 367 mètres carrés, ce qui est équivalant à 367 parts de la division de titre foncier, numéro 25178 Médenine à 367 parts, et qui fait l'objet de la parcelle numéro 1563 du plan topographique du titre foncier numéro 25178 Médenine.

La propriété contient un espace résidentiel avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur. Description de la deuxième propriété :

Ce terrain fait l'objet du titre foncier numéro 10093 Médenine nommé "Samira" est représenté par un terrain vide ayant une forme asymétrique situé à Midoun Est au coté ouest de la route goudronnée reliant Midoun Tagermas et Al-Magarasa, dans laquelle le débiteur Mr Chedly Karoud est propriétaire d'une superficie de 540,342 mètres carrés ce qui est équivalant à 540,342 parts de la division de titre foncier numéro 10093 Médenine à 6173 parts.

La propriété mentionnée constitue la parcelle numéro 109 du plan cadastre du secteur 1 w Midoun.

La propriété du débiteur est inscrit au titre foncier numéro 10093 Médenine à la date du 9-03-1999 dépôt Médenine volume 99 numéro 218, quant à l'inscription de la propriété du débiteur au titre foncier numéro 25178 Médenine elle a été faite le 3-5-2005 - dépôt Médenine tome04 numéro 2476.

5- Le prix d'ouverture : le prix d'ouverture pour les deux propriétés est désigné après réduction de 40% à un montant de : 143.160.780 dinars cent quarante trois milles et cent soixante dinars et sept cents quatre vingt millimes détaillé comme suit :

- quant au premier bien : objet de titre foncier numéro 10093 Médenine le prix d'ouverture après réduction de 40% est fixé à 48.630.780 dinars quarante huit mille six cent trente dinars et sept cents quatre vingt millimes.

- quant au deuxième bien : objet de titre foncier numéro 25178 Médenine le prix d'ouverture après réduction de 40% est fixé à 94.530.000 dinars quatre vingt quatorze milles et cinq cents trente dinars.

Ainsi, le prix d'ouverture pour les deux biens après réduction de prix à 40% est fixé à 143.160.780 dinars, majoré des honoraires et des frais légaux estimé par la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine à la séance du 6-02-2023 à un montant de 2.622.020 deux milles six cents vingt deux dinars et vingt millimes, ainsi que les frais légaux qui vont être estimé par le tribunal de première instance de Médenine à la séance qui aura lieu le 13-3-2023.

6/ Date et lieu de vente : La date de vente a été fixé le lundi treize mars deux mille vingt trois 13-3-2023 à neuf heures du matin au tribunal de première instance de Médenine situé à la rue 02 mai 1966 Médenine.

7/ La visite de l'immeuble : Se fait chaque jours sauf dimanche de huit heures du matin à 14 heures de l'après midi et toute personne souhaitant participer à l'enchère doit déposer le 1/3 un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un chèque certifié ou par une caution bancaire.

Il n'est possible d'enchérir que par l'intermédiaire d'un avocat et pour ceux qui ont déposé le un tiers du prix d'ouverture indiqué à la trésorerie générale ou par un chèque certifié ou une caution bancaire.

Pour les étrangers, ils ne peuvent pas participer aux enchères qu'après l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

Les visites de l'immeuble peuvent s'effectuer tous les jours sauf dimanche de huit heures du matin à 14 heures de l'après midi et pour l'examen du cahier des charges peut s'effectuer également selon les horaires indiqués au cabinet de l'avocat poursuivant maître Faouzi Bou kouba avenue 02 mai 1966 immeuble bou-said Médenine ou au tribunal de première instance de Médenine où le cahier des charges a été déposé.

2023400364VEPA1

Vente aux enchères d'un bien immobilier

Maître Sahbi Smaali, Avocat, étude sise à la Rue Hassen Barbouche - Kef, déclare que :

Suite au prononcé d'un jugement d'Appel n°38163 en date du 11/3/2021 de la part de la Cour d'Appel du Kef, notifié le 6/8/2021 sous le n°7238, en faveur de : Khaled ben Rabeh Khelifi

Contre : Brahim ben Houcine Khalfaoui, en vertu duquel une mise en demeure a été faite, tenant lieu de saisie immobilière en date du 8/11/2022 sous le n°7218, transcrite de la part de la Direction de la Propriété Foncière le 6/12/2022 concernant une superficie de terre agricole dans l'indivision appartenant à Brahim le sus nommé composée de la parcelle n°7 du titre foncier n°13134 Kef, située au secteur Marjaa, Délégation du Sers de superficie un demi Hectare, ayant un local d'Habitat rural, un puits équipé par des équipements électriques, el quelques arbres fruitiers.

La valeur de la superficie indiquée est estimée à un montant de 7.234,000 D, c'est le prix d'ouverture sans tenir compte des frais complémentaires.

La mise aux enchères se déroulera auprès du Tribunal de Première Instance du Kef à 9 h du matin le 27/3/2023.

La visite du bien immobilier est possible tous les jours de la semaine (de 9 H du matin jusqu'à 17H du soir).

2023400365VEPA1

Adjudication suite à un partage judicaire

Partie saisissante poursuivante : Mahmoudi Saida avocat mentionné ci-dessous.

Partie saisie : 1) Elbjawi Sofien. 2) Elbjawi Naser Edin 3) Elbjawi Fathi 4) Elbjawi Arousia 5) Elbjawi Mahrzia 6) Elbjawi Najwa 7) Elbjawi Salwa résidents tous à la rue de 15 octobre n°184 Lakania 1 Tunis.

Avocat poursuivant : Khedri Moncef, avocat en appel, à son bureau au numéro 2 rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sijoumi, téléphone / fax, 71559766.N.F0726434 G La propriété, objet de l'adjudication, situé à la rue de 15 octobre n°184 Lakania 1 Tunis, et surface, 110 m, la propriété, et il comprend 3 chambres une cour escalier cuisine toilette garage non loué.

Prix d'ouverture : cent neuf mille dinars (109.000.000) affaire n°374.

Date, lieu et heure de l'adjudication : Lundi vingt sept octobre deux mille vingt trois (27/3/2023), le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 Route Mjaz el Bab Tunis à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété :

Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2023400366VEPA1

Avis aux créanciers

Cession de la société mutuelle de base de services agricoles «cepa»

Identifiant unique : 0009496D

Appel d'offres pour la cession de la société «CEPA»

Suite au jugement préparatoire du Tribunal de première Instance de

Grombalia du 18 Janvier 2023 relatifs à l'affaire n°248 concernant la société mutuelle de base de services agricoles «CEPA» sise à la rue Habib Bourguiba 76 Béni Khalled, l'administrateur judiciaire annonce la cession de la société «CEPA»

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 DT.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 28 Avril 2023.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau de l'administrateur judiciaire au 71559671.

2023R00363VEPA2

Distribution

Le greffier de la chambre de distribution auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'un montant de 7.793.304 d déjà consigné à la caisse de dépôts et consignation par l'huissier notaire Maître Jalila el Arbi du 24/12/2018

provenant de l'exécution des injonctions de payer contre Mohamed Hedi Farhat sachant que le montant est consigné suivant le reçu M0046105 le 24/12/2018.

La requête est introduite par Maître Oueslati Yamina au profit de la caisse nationale de sécurité sociale elle a été dressée au Tribunal de Première Instance de Siliana sous le n°59.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit en application de l'article 468 du cpcc dans les trente jours de la publication du présent avis à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2023S00198VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES DE MATERIEL ET DE TRAVAUX «SOMATRA - GET»

S.A au capital social de 16.500.000 dinars

Siège social : Place Erroussafi Mutuelle Ville - Tunis

MF : 001451 E/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'entreprises, de Matériel et de Travaux «SOMATRA-GET» sont convoqués en assemblée générale ordinaire fixée pour le mercredi 15 mars 2023 à 10 h 30 mn au siège de la société sis à la place erroussafi Mutuelle-ville, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

2. Attribution au représentant légal les pouvoirs nécessaires pour réaliser les procédures d'enregistrement et de publication.

2023400356SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2023

ESPRIT REGIONS SA

Société au capital de : 100 000 DT

Avenue de l'environnement, Lotissement El Andaloss de l'AFH, UM4 1er étage - Testour - 9060 - Béja

MF : 1632740 D/A/M/000

Les Actionnaires de la société ESPRIT REGIONS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 mars 2023 à 11 H et ce, au siège de la société ESPRIT SA sis à la Zone Industrielle Chotrana.

L'Assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2022.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/8/2022.

4. Affectation du résultat et distribution de Dividendes.

5. Autorisation des conventions et opérations réglementées.

6. Quitus aux administrateurs.

Veuillez agréer, chers actionnaires, l'expression de nos meilleures salutations.

2023400362SANB3

Autres sociétés

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricole

"Etoile du Cap-Bon"

MF : 1117201/H

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Services Agricole "Etoile du Cap-Bon" Korba sont invités à assister à la deuxième réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 4 Mars 2023 à 10h, siège de l'union

locale d'agriculture et de pêche Korba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier de 2019-2020-2021.

2) Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3) Situation actuelle de la mutuelle et prendre des décisions cruciales.

4) Mise à jour de la liste des adhérents.

5) Acceptation des nouveaux adhérents.

6) Approbation sur les rapports et quitus conseils d'administration

7) Election le 1/3 du conseil d'administration.

8) Nomination de commissaire aux comptes pour 2022-2023-2024.

2023R00367SODB3

DIVERS

Avis au public

Mise sous tutelle

Suivant Jugement civil n°238 rendu le 17/5/2022 le Tribunal de 1ère instance de Nabeul et l'attestation de non appel a nommé Mme Hanen bent Mohamed BNAELGOUIL comme tutrice pour gérer les affaires de son père incapable Mohamed BEN ELGOUIL.

2023T00174DIVD2

Avis

Monsieur Abdelhamid Ben Rhayem Chari avise être propriétaire de trois parts d'un borj et une surface de 414 m² environ à la route Elain km8 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00226DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2023400339 APSF1 parue au JORT n°21 du 17/2/2023 page 385.

Lire : Dénomination : CARTHAGE LONGE CÔTE.

Au lieu de : Dénomination : CARTHAGE LONGE CITE.

Et le reste sans changement.